



Délibération 2024.09.14

Délibération affichée
et exécutoire le :

12/09/24

Le 10 septembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte.

Pouvoirs : MANDEL Aurélien à MÉTIVIER Philippe, RIOULT Thierry à HUIDO Etienne.

Absente : CANOREL Stéphanie.

14- Legs succession HIS

Par courriel en date du 6 septembre 2024, émanant de l'étude notariale LACAILLE-BOXBERGER, la commune a été informée des dispositions testamentaires de Mme HIS Marie-France demeurant à VATAN, 61, avenue de Paris et décédée le 01/04/2024.

Aussi, à la suite de la renonciation des légataires désignés et comme indiqué dans le testament de Madame HIS, le legs revient à la commune de VATAN.

Le legs se compose :

- ✓ Une maison sise à VATAN estimée entre 60 000 et 65.000,00 euros ;
- ✓ Des meubles ;
- ✓ Ainsi que de deux voitures et une caravane.

Reste à la charge de la commune de s'acquitter les frais de succession afférents au bien transmis. Les frais sont estimés à 3.000,00 euros. Ce legs est exonéré de droits.

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité le legs relatif à la succession de Madame HIS Marie-France.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe

Le secrétaire de séance,
PION Bruno

